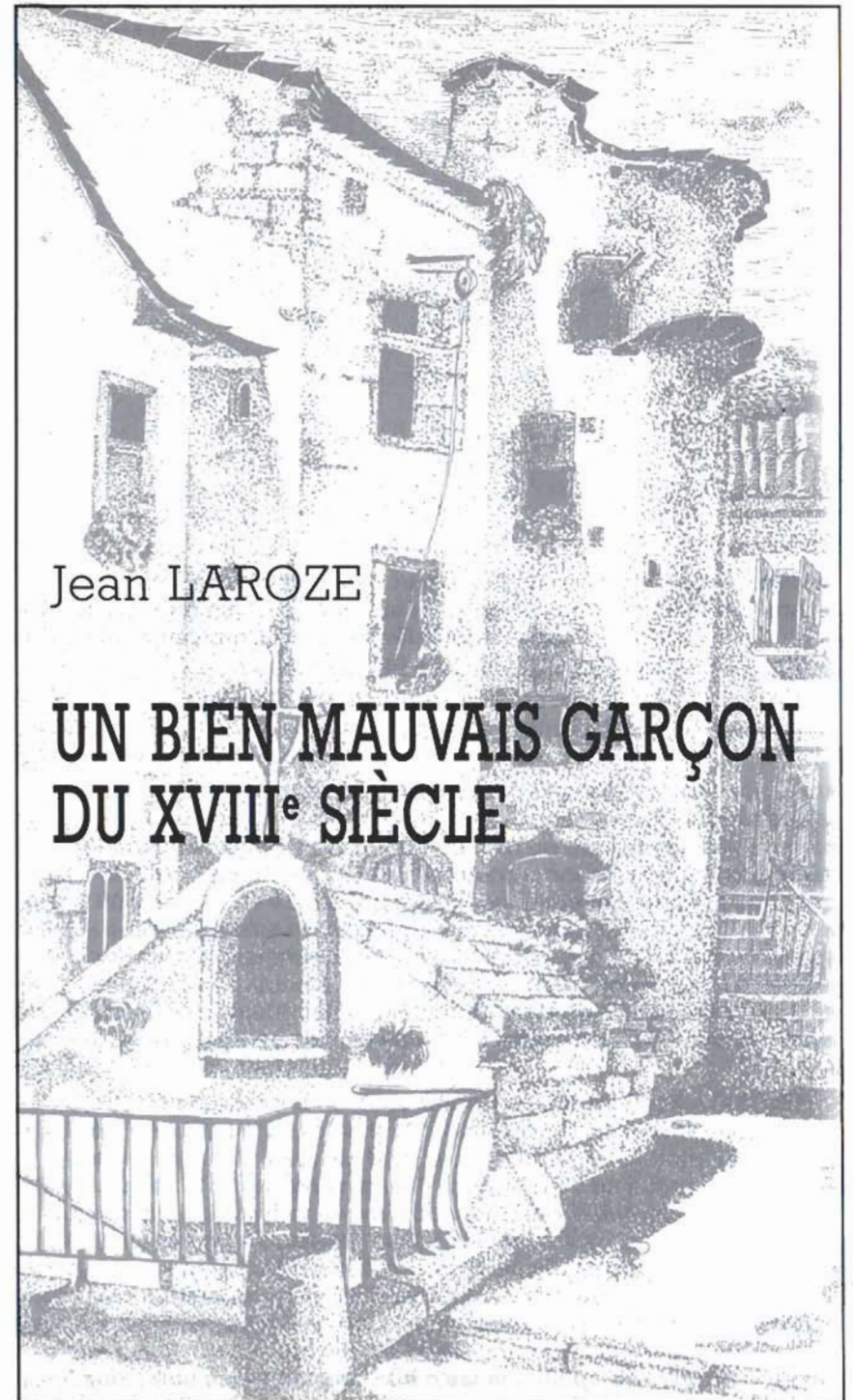




Jean LAROZE

UN BIEN MAUVAIS GARÇON DU XVIII^e SIÈCLE

La vie de Pierre Jugla, notre héros, est un roman qui occuperait un volume. Nous ne pourrions donc qu'en présenter un survol trop sommaire, suffisant cependant pour en révéler l'intensité.

Contrairement à celles de ses frère et sœur la date de sa naissance nous est parfaitement connue : il naît le 10 février 1730 et est baptisé par le curé le 13, en sa paroisse natale de Saint-Félix-de-Sorgues, dans la région de Saint-Affrique.

Nous n'avons guère d'informations sur ses années d'enfance. Sans doute reçoit-il dans sa famille les premiers rudiments d'instruction, et qu'il est ensuite dégrossi par le curé du lieu ou par son vicaire, comme le sera plus tard son frère Daniel. Par contre nous le trouvons adolescent à Pézénas en 1745. Le 3 janvier il présente ses vœux à son père par une lettre déférente et toute empreinte d'esprit de religion : "Je vous dirai que je fais de mon mieux en travaillant nuit et jour pour devenir quelque chose...". Ses parents l'ont alors confié à Me Rossignol, un avocat piscénois probablement calviniste, dont il nous dit "... qu'il n'a pas à se plaindre (et) est regardé comme enfant de la maison...". Il fréquente dans la ville le Collège des Oratoriens.

Un autre son de cloche nous parvient au printemps 1746. Pierre réside alors à Millau chez sa tante Annette Albinet, épouse du sieur Alary, et celle-ci écrit à sa sœur le 12 mai : "Nous vous aurions envoyé un exprès si nous n'avions pas regretté l'argent qu'il en aurait coûté. Vous ne pouvez pas vous éviter de vous donner la peine de venir pour prendre Jugla. Nous sommes incessamment en alarmes. Il y a déjà plusieurs jours qu'il va nager, et autres raisons que nous ne couchons pas par écrit qui sont assez suffisantes pour ne plus vous en garder le secret...". La prude huguenote n'ose pas écrire que son garnement de neveu court les filles, entraîné peut-être par son cousin Fraissignes qui "... n'a pas peu contribué à son grand débordement". Ce n'est encore qu'une première alerte.

Pierre Jugla a maintenant seize ans et va à Toulouse pour terminer ses études classiques. Dès son arrivée il écrit à son père, le 30 novembre 1746 pour l'informer de sa situation : "Pour ce qui s'agit de la classe je ne puis composer que lundi, mais quantité des écoliers rhétoriciens (élèves de la classe de première) m'ont encouragé en me disant qu'à la volée je monterais en rhétorique..."

Le jeune Pierre avait été confié, pour faire ce voyage à Toulouse, à un nommé Roussac, probablement originaire de Pont-de-Camarès, qui l'avait logé "... chez Melle Mercier, à la Place des Pénitents Blancs", pour quatre livres par mois ; avant de le présenter chez les Doctrinaires, "... n'ayant pas cru devoir le conduire pour des raisons que j'ometts chez les Jésuites... Après l'examen le plus rigoureux on lui accorda la classe qu'il demanda, qui est la rhétorique, à laquelle il va fort assidûment tous les jours...". Son répétiteur est "Mr l'Abbé Sabatier, à trois francs par mois. Je crois qu'après le mois je ne le prendrai plus...", écrit Pierre à son père le 20 février 1747. Cependant à la même date son mentor Mr Roussac croit devoir informer le père "... que son assiduité... s'est beaucoup relâchée... Je me suis aperçu que son penchant pour le jeu est cause de cet oubli..."

Un premier drame va éclater peu de jours après. Dès le 24 février Mr Roussac fait savoir que le garçon s'est engagé dans l'armée : "Ce fut le 22^e du courant que j'eus pour la première fois le soupçon de sa fredaine, et je n'en doutais plus lorsque ayant trouvé, contre sa coutume, la clef de son cabinet je vis après l'avoir ouvert qu'il était entièrement vide...". Mr Roussac mène son enquête et apprend "... qu'il s'était engagé le 17^e de ce mois, moyennant soixante livres, avec le sergent de la compagnie de Mr Despan de St-Sever en Gascogne, capitaine dans le régiment d'Auvergne Infanterie, qui est en quartier d'hiver à Malines, en Flandres..."

La France est alors engagée dans la seconde phase de la guerre de Succession d'Autriche, et le théâtre d'opérations le plus actif se trouve dans les Flandres. L'armée française est encore toute auréolée du prestige retiré de la victoire de Fontenoy (11 mai 1745).

Le père Jugla répond à Mr Roussac par une lettre très digne, d'une tonalité résignée très huguenote, et en définitive assez indulgente pour le fugueur. Mais il entreprend immédiatement sa propre enquête, et met tout en œuvre pour dégager son fils. Après diverses démarches à Toulouse et en Gascogne auprès du capitaine, il parvient assez rapidement à faire parvenir une lettre au garçon, qui s'empresse de lui répondre, le 12 avril 1747. Il est alors à St-Lys, à quelques lieues au nord de Paris, rejoignant son régiment et marchant en ce printemps pluvieux "dans la boue jusqu'aux genoux... Mais que faire ? La sottise est faite...". Il ne lui a fallu que peu de temps pour qu'il se morde les doigts de son inconsciente décision.

Bien que la validité de l'engagement soit douteuse, en fonction du jeune âge de l'intéressé, l'annulation du contrat demande du temps, et aussi de l'argent, au grand désespoir du père Jugla. Les démarches enga-

gées ont indirectement une heureuse conséquence : la réconciliation avec son frère Pierre-Abraham, le fugueur de 1731 contre lequel il avait mené un laborieux procès et qui fait à Paris une très honorable carrière dans l'administration des Poudres. Il possède de puissantes relations dont il fait bénéficier son frère aîné pour dégager son neveu. Celui-ci doit malgré tout servir pendant plus d'un an dans l'armée des Flandres, et ce n'est que le 18 mai 1748, après quelques jours passés chez son oncle à Paris, qu'il prend le chemin de St-Félix. Dans une lettre du 28 juin écrite à son frère par Pierre-Abraham, celui-ci porte sur son neveu un sévère mais perspicace jugement : "J'ai pour principe que tout homme qui ment est indigne de la société des honnêtes gens, et c'est justement un des points qu'il a contracté qui est des plus déshonorables et qui conduit à tout ce qu'il y a de plus pernicieux...". Jugement qui, hélas, ne sera que trop souvent confirmé. Pierre-Abraham profite incidemment de cette correspondance pour exprimer à son aîné ses regrets pour leurs différends passés ; il lui rend justice et porte sur leur beau-frère Fraissignes, instigateur de leur conflit, une appréciation péjorative : "Je vois bien qu'il prend toujours sans s'embarrasser de rendre..."

Le jeune Pierre, à la suite de sa mésaventure militaire, reste un certain temps à St-Félix où son père "... lui représenta qu'il ferait bien d'embrasser notre commerce ; mais il n'y eut aucun moyen de lui faire entendre raison. Il vivait dans le dérèglement, se servant toujours de termes de soldats des plus odieux..."

Pensant échapper à cet enfant, son père consent enfin à le renvoyer à Toulouse pour qu'il y reprenne ses études. Il le confie aux bons soins de Mr Saintes, un procureur ami de la famille, auquel il fait remettre le 12 mai 1750 une somme de 96 livres pour pourvoir aux dépenses du garçon.

La surveillance de Mr Saintes ne doit pas être très stricte, car un nouveau drame va bientôt éclater. Dans un mémoire rédigé par Pierre Jugla père en août 1755, dont nous avons le brouillon, il écrit : "... Plusieurs mois après j'appris qu'il était en prison, et que la servante que nous avions lorsqu'il était sédentaire (à St-Félix) avait été le joindre à Toulouse, et que l'ayant exposée sur le rempart, on la prit...". Il semblerait donc, à en croire le père Jugla, que non seulement son fils avait attiré à Toulouse leur servante, Jeanne Puech, mais qu'il essayait même de la prostituer ! Circonstances aggravantes, il l'avait aussi engrossée. Pierre est donc écroué par le capitaine du guêt, mais il est rapidement libéré au bout d'une quinzaine de jours, vers le 20 juillet 1750, grâce à l'intervention de Mr Saintes, et moyennant finances.

Jeanne Puech était en réalité enceinte dès avant le départ de Pierre à Toulouse, et a pu en être le motif. Pendant que le garçon est en prison l'oncle Fraissignes, qui se trouve fortuitement à Toulouse, s'entremet auprès de la fille pour négocier un arrangement par lequel les parents du père s'engageaient "... à payer les frais de couches, à nourrir l'enfant pendant sept ans, lui donner un métier et cent livres...". La fille retourne alors au pays et met au monde en novembre 1750 un garçon, baptisé

en l'église de St-Amans-de-Latour sous le prénom de Pierre et dont la paternité est imputé à Issac-Pierre Jugla.

A la suite de cette pénible affaire -qui lui aurait coûté plus de 700 livres- le père Jugla envisage sérieusement de faire mettre son fils en prison ; il reproche presque à Mr Saintes de l'en avoir fait sortir. Dans l'immédiat, afin de lui éviter de se susciter de mauvaises affaires, il le fait entrer au Collège des Jésuites, malgré le prix élevé de la pension : 97 livres par mois durant la période du 16 août au 16 septembre 1750. Les "Conditions des Pensionnaires du Collège des Jésuites de Toulouse" sont minutieusement détaillées dans une notice imprimée, et elles sont passablement onéreuses, ce qui ne manque pas de faire grincer le père Jugla.

Nous ne pensons pas que le séjour de Pierre chez les Jésuites ait été très long, car quelques mois plus tard il réside "à la Salamandre, chez la veuve Vitrac". Le 23 janvier 1751, il prétend dans une lettre à son père "... étudier le droit depuis la Noël, temps auquel la logique, première partie de la philosophie... fut entièrement dictée...". Bien entendu pareille activité justifie ses demandes de fonds.

A l'occasion des vacances du mardi-gras de 1751, il revient au pays, et semble même amorcer une relation sentimentale avec Melle Castel, fille d'un avocat de St-Maurice. De retour à Toulouse il n'en poursuit pas moins ses fredaines puisque sa mère, au début du printemps 1751, se résoud, malgré les rigueurs de la saison, à entreprendre le dur voyage de Toulouse, d'où elle reviendra malade. Elle avait été alerté par ce que son fils appelle "... la médisance vulgaire que les anges ne sauraient taire...", mais que nous savons être des informations alarmantes apportées de Toulouse par un cousin Jugla. Le 25 mai 1751 Pierre envoie à son père une lettre rageuse contre son cousin, reconnaissant cependant : "Il me reste un penchant modéré pour le vin qui ne me bornera pas jusqu'au point de m'abandonner à Bacchus avec tant de liberté qu'il (le cousin Jugla) l'a fait...".

Durant cette période Pierre Jugla affecte de poursuivre ses études, et même de s'intéresser aux affaires familiales. A l'occasion d'un séjour à St-Félix, lors des vacances universitaires, il représente son père dans certains procès ; auparavant il avait fait des recherches sur le domaine de Massergues dans les archives de Mr de Caraman. Revenu à Toulouse il proteste de sa bonne conduite et de ses bonnes intentions : "Si quelque chose doit vous servir de consolation, c'est d'être assuré que je suis aussi réglé et aussi bien intentionné, et aussi fâché du passé que j'aimerais mieux mourir que me croire capable de récidiver en quoi qui put vous déplaire...". Il est vrai qu'au même moment il est à St-Félix sous le coup d'un mauvais procès que lui intente Jeanne Puech, la servante séduite en 1750.

A vrai dire Pierre se soucie aussi peu du sort de cette fille que de son avenir. La vie toulousaine lui permet des conquêtes d'un tout autre niveau que celui d'une humble servante. Par exemple cette Toinon Mas-sol qui lui envoie d'Albi, le 27 mars 1752, une lettre fort bien tournée

dans laquelle elle lui rappelle plaisamment, au moyen d'une énigme, le surnom qu'on lui donne dans leur joyeuse compagnie, celui de "marquis de Picouri" — qui lui restera par la suite. Toinon paraît très éprise, et si nous ne pouvons retranscrire l'intégralité de sa longue lettre nous en retiendrons cependant le texte d'un gentil quatrain qui l'accompagne :

"Accélérez vos pas pour seconder l'envie
De celle qui pour vous aura toute sa vie
D'estime, d'affection et de sincérité
Quoique dans l'occasion vous en ayez douté."

En juillet 1752 Pierre Jugla arrive une nouvelle fois à St-Félix et exhibe fièrement le texte imprimé d'une thèse de baccalauréat de droit. Personne sans doute ne remarque alors que ce superbe document ne comporte étrangement aucune date ni aucune signature.

Revenu à Toulouse, au début de septembre 1752 il prétend être entré chez un procureur, Mr Barthe, mais estime trop élevé le prix de pension, ce qui lui fait préférer d'aller "jusqu'à nouvel ordre (loger) avec Castel chez les demoiselles de Blanq, aux quatre coins de la Daurade..." son intention étant "... de prendre le grade de licence".

Cette année universitaire commence fort mal. Il tombe malade en décembre 1752 et ne subit pas moins de "sept saignées consécutives qui m'ont entièrement affaibli...". Son médecin, Mr de Broquaire, assure qu'il a "... un sang brûlé et trop vif, quoique très épuré". Il reste quinze jours "... détenu au lit si, faut-il le dire, de mort... à cause des suites fâcheuses d'un érysipèle à la joue gauche" (lettre du 24 janvier 1753).

Relevé de sa maladie, il informe son père qu'il est entré comme clerc "dans l'étude de Mr Navarre, procureur au Parlement, logé au coin du Soleil...", ayant la possibilité de poursuivre ses études l'après-midi, de deux à cinq heures ; la convention prévoyait que le stage se prolongerait jusqu'en septembre.

La réalité est malheureusement très différente. Vers le 16 ou 17 mai 1753 son père a la désagréable surprise de recevoir du marquis de Roc-sol de Fleury, qui à Toulouse fréquente son fils, la lettre suivante : "Je vous prie de vouloir remettre deux louis d'or au sieur Bernadou, que j'ai prêté à Mr votre fils dans son affaire, argent qui lui a servi trois ou quatre particuliers, qui l'ont fait décréter aussi lui-même...".

Pierre est alors en effet en prison depuis une quinzaine de jours, et il charge son ami l'avocat Durand d'instruire son père de ses malheurs, le 23 mai 1753. Bien entendu Durand s'efforce de disculper le garçon : "Vous ne devez pas au moins vous alarmer, ni soupçonner qu'il l'ait mérité... Il punira très bien ses accusateurs. Le sujet de cette accusation est ce qui arrive ordinairement : quelques coups donnés entre jeunes gens sont l'unique cause de son emprisonnement...". Durand essaye en suite habilement d'apitoyer le père : "... Il est étendu dans son lit à la prison d'une maladie de chagrin et de langueur qui pourrait bien dégénérer en pis... Pour terminer toutes ces affaires avec avantage et promptement il faut quelque argent...".

L'affaire est en réalité plus grave que ne l'affirme Durand. Querelle entre jeunes gens, peut-être, mais cela ne justifierait pas deux mois d'incarcération. Le vrai motif est une dispute de tripot, "... Mr Loubière, marchand de Rodez, ayant été accusé d'avoir trompé au jeu...", ou plus vraisemblablement Pierre ayant été accusé d'avoir triché.

Le père Jugla s'empresse de partir pour Toulouse pour dégager son fils. Quelle n'est pas sa surprise de le rencontrer sur sa route ! "Je le trouvai à un quart de lieue de Toulouse qui venait chez moi. Je le fis rebrousser chemin..."

Arrivé en ville, où il séjournera plusieurs semaines, le père Jugla mène son enquête et découvre le pot-aux-roses : "... (J'appris) à l'Université... qu'il n'avait point pris ses inscriptions, pas même pour le grade de bachelier, bien qu'il eut porté des thèses..." Pour comble de malheur "... il s'était engagé conditionnellement avec un officier..."

Pour se mettre à l'abri de toute surprise et éviter à son fils tout risque de tentation Pierre Jugla père sollicite et obtient des capitouls un ordre d'incarcération de son fils à la prison des Amurats. Il semble que celui-ci y passe l'été de 1753, et proteste avec véhémence contre le sort qui lui est fait. Mais son père conditionne son accord à sa libération à la prise effective des inscriptions, et fait dans ce but intervenir divers amis. Cependant par on ne sait quel subterfuge le fils parvient à se faire libérer et revient au pays. "Je ne voulus point le recevoir...", écrit son père dans son mémoire. Il consent cependant à de nouveaux arrangements pour le laisser retourner à Toulouse : "Il partit, quoique dans le temps de la récolte... Dans le temps que je le croyais loin il vint un soir me prendre la jument...". Avec une duplicité consommée le jeune Pierre se sert de la monture comme objet de chantage auprès de son père pour en obtenir habits et argent ! Il expose à son père, dans une lettre du 27 septembre 1753, de nouveaux projets : "Mon but n'est point de vous chagriner, au contraire je veux prendre le grade et suis dans le dessein de me marier incontinent après si vous voulez ne pas vous refuser au consentement que je brigue d'avance...". Quelques jours plus tard il trace pour son père un portrait flatteur de celle qu'il veut épouser : "J'ai du penchant pour une demoiselle des plus qualifiées de cette ville. Je trouve en elle du retour. Elle est fille unique, jeune et favorisée de la nature, et gracieusement de la fortune..." (lettre du 18 octobre).

Mais désire-t-il sincèrement convoler ? C'est possible, mais peu importe l'élue, car il ajoute plus loin : "... Si au contraire ce n'est pas de votre goût, faites-moi le connaître aussi, et faites vous-même le choix de celle que vous voudrez, je l'épouserai si elle me convient. Mais ce qu'il y a de réel, c'est que mon grade pris je veux me marier coûte que coûte...". Sa véritable intention n'abuse personne : le mariage a pour premier effet de l'émanciper et d'obliger sa famille de le doter, le délivrant de toute contrainte paternelle.

Le père Jugla ne s'en laisse pas conter, et répond par une lettre (non datée) pleine de bon sens et de compréhension : "J'ai de la peine, mon cher fils, à me persuader que vous ayez changé de conduite ... Cepen-

dant il convient toujours que vous vous mettiez en règle pour prendre vos grades, et j'en veux des preuves assurées, dans lequel cas je ne vous laisserai manquer de rien. A l'égard du mariage que vous me proposez, j'y consentirai avec plaisir lorsqu'il me paraîtra que votre avantage s'y trouve. Vous pourrez dans ce cas fixer votre séjour à Toulouse et je donnerai de quoi vous aider et vous y entretenir, n'étant pas dans le goût de vous prendre chez moi avec la femme que vous épouseriez, qui peut-être ne serait pas d'accord avec la famille. D'ailleurs je sens bien que vous n'auriez pas la force de vous soumettre au commerce que je fais. Votre grade y résiste, et vous pourriez mieux l'exercer à Toulouse qu'ici. Faites bien vos réflexions là-dessus : il est très aisé de se marier, mais il est question de penser à l'entretien de la famille qui suit de près le mariage..."

Décidé apparemment à prendre son grade, Pierre écrit le 6 décembre au curé Choppy, qui a probablement été son premier précepteur et auquel il s'adresse avec une certaine intimité, pour lui demander l'envoi de son baptistaire sur papier marqué. C'est, dira-t-il plus tard, non pour se marier que pour s'inscrire à l'Université. Dans le temps il affirme être entré chez Mr Navères (ou Navarre ?), procureur au Parlement, et sans doute est-ce exact puisque le 9 janvier 1754 il obtient enfin le grade de bachelier en droit, au grand contentement de son père qui se fait moins réticent pour dénouer les cordons de sa bourse.

L'obtention de ce grade de bachelier n'est que le premier pas vers celle de la licence et du titre convoité d'avocat, qu'il pense pouvoir obtenir en un ou deux mois.

Cependant la bonne nouvelle de ses succès universitaires est vite assombrie par une mauvaise : il a signé une lettre de change qui arrive à échéance, et le 12 janvier il écrit à son père une lettre déplaisante, à la limite du chantage et du persiflage, pour l'inviter à en assurer le règlement. Le 10 mars suivant il consent une nouvelle lettre de change de 503 livres au sieur Cœurveille, de Vabres, pour livraison de marchandises.

Cela ne l'empêche pas de mener rondement ses études de droit, ce qui témoigne de ses facultés intellectuelles. Le 19 juin il obtient la licence de droit français, et le 4 juillet 1754 il est enfin officiellement reçu avocat au Parlement, véritable terre promise, "... à la charge pour lui de garder les Ordonnances royaux, et de satisfaire aux arrêts et règlements concernant la lecture et la décence des habits..."

Le comportement de Pierre Jugla ne passait pas inaperçu à Toulouse, surtout auprès de la colonie rouergate. Le jeune et austère Pierre Guibert assiste avec effarement aux agissements de son compatriote, son aîné de huit ans, et ne manque pas d'entretenir son père. C'est ainsi qu'il lui écrit le 26 juillet 1754 : "... Mr Jugla est sans doute arrivé à St-Félix. Il nous a caché son départ et je n'en suis point surpris. L'agent de Mr de Pegueyroles, qui est venu à Toulouse pour affaire, le rencontra le jeudi 18^e de ce mois à dix heures du matin sur la route de l'Isle à Gaillac. Il voyageait à pied, ne portant qu'une veste sur le corps et une épée en bandoulière. Il conduisait, une perche à la main, une ânesse sur laquelle

il avait assis une demoiselle avec laquelle il a vécu ici quelque temps. Cette coureuse, au rapport qui m'en a été fait par Mr Daures, de St-Jean, se prétendait veuve d'un marquis de Montvalier et être venue ici pour procès. Mr Tardou la connaît. Je doute qu'il ait eu l'audace de l'amener à St-Félix...".

En effet Pierre Jugla revient à St-Félix, sans sa prétendue marquise, mais aussi sans le moindre livre. Son père va lui en acheter à Vabres pour trente pistoles. Au mois de novembre suivant il entreprend un voyage à Toulouse et laisse sa famille sans nouvelles durant un certain temps. Malgré les observations de son père il néglige de rembourser Mr Cœurveille, dont le billet arrive à échéance en décembre 1754, et qui attend cependant mars 1755 pour obtenir un jugement de condamnation des consuls de la Bourse des Marchands de Montauban, le père Jugla ayant refusé le paiement. Commence dès le 7 mai la ronde des huissiers au domicile paternel, car Pierre risque au mieux la saisie, au pire la prison. Il est effectivement recherché et le 1^{er} juillet les huissiers procèdent à une infamante visite domiciliaire afin de l'appréhender.

Quelques semaines plus tard, le 15 août, le même huissier se présente porteur d'un nouveau billet que Mr Durand, de St-Affrique, a acquis des frères Vales, qui sont dits "détenus à Toulouse"; tout laisse penser qu'il s'agit de relations douteuses du jeune Pierre. Ce billet, de 416 livres, a été signé le 9 septembre 1754 et tiré sur un commerçant de Toulouse, le sieur Fourtiq, qui l'a protesté.

Autre lettre de change du 26 mars 1755 au profit de Mr Mialhe-Labarthe, de Gaillac, d'un montant de 300 livres, tirés sur Mr Campmas; avec nouvelle descente d'huissiers à St-Félix le 6 octobre. La liste n'est pas close: le 9 août 1755, alors qu'il est déjà sous le coup de poursuites, Pierre Jugla signe encore un billet de 322 livres à un commerçant de St-Affrique, Mr Blanq, pour marchandises reçues.

Enfin pour terminer avec panache il signe le 14 août une déclaration comme quoi il a "... reçu et acheté à Mr Pellissier, marchand de la ville de Millau, une montre d'or de genre guilloché avec sa double boîte de chagrin, la chaîne de semilor, crochets et pitons, pour le prix et somme de deux cent dix livres. Laquelle dite somme je dois lui payer dans six mois d'aujourd'hui si je suis content de la montre et que je la trouve sans défaut; ou bien lui rendre ladite montre que j'ai prise à l'essai malgré le marché fait, et dans le cas que je lui rendrais la montre je dois lui donner six livres pour le dommage...".

Dans la famille, c'est l'affolement. On croit Pierre capable de tout, et son oncle Pierre-Abraham, de Paris, craignant l'interception de ses lettres, n'écrit à son frère que par le canal d'amis communs. Pierre ne fait de brèves apparitions à St-Félix ou à Massergues que pour terroriser ses parents et piller la maison. Il insulte et menace son père aussi bien que sa mère: "Il commença à parler qu'il lui mettrait une broche dans le corps, qu'il la tuerait de sa main si elle ne lui parlait avec respect, et qu'elle était une putain, qu'il la ferait mettre dans un couvent de repentantes...", et autres aménités de la même veine.

Au mois d'août 1755 son père se résout à partir à Toulouse et Montauban pour obtenir de Mr d'Hérouville, commandant militaire de la province, un ordre d'assignation à résidence à Villefranche ou Rodez à l'encontre de son fils. Le comportement inconséquent de celui-ci justifie amplement une telle mesure, qui s'avère plus difficile à obtenir qu'on ne le croirait, surtout si l'on est protestant.

En raison des lenteurs administratives ce n'est qu'en octobre 1755 que Mr d'Hérouville se détermine à faire procéder à une enquête, et il s'adresse tout naturellement à son subdélégué de Vabres, Mr Neirac, lequel se retourne vers le juge de St-Félix, qui n'est autre que Jean Guibert, ennemi juré des Jugla. Mr Neirac lui demande si le comportement du fils Jugla est bien conforme à ce qu'en dit son père, et justifie la demande de celui-ci de le "faire enfermer dans une maison de force, comme Brescou". Il termine sa lettre par les instructions suivantes, passablement inductives: "Instruisez-vous, de grâce, de la vérité ou de la supposition desdits faits, et marquez-moi, je vous prie, le cas qu'il y a à faire de tous ces griefs, et en particulier s'il n'est vrai que ledit Jugla fils a donné certaines preuves, par des démarches suivies, de sa bonne intention de se convertir à la Religion Catholique Apostolique Romaine, et quelle est sa conduite à cet égard, et si pour les excès dont il est accusé dans le lieu de St-Félix, s'il va ou ne va pas à l'église, et comment se comporte-t-il dans le lieu de sa résidence, et quelles sont ses mœurs...".

Ces dernières considérations traduisent le mauvais vouloir des milieux administratifs de la province, et il est vraisemblable que le jeune Jugla, ayant eu vent des démarches de son père, ait pris les devants en alléguant pour sa défense qu'on l'attaquait pour cause de religion. M^{re} Jean Guibert avait dû prendre un malin plaisir à confirmer cette thèse dans son rapport au subdélégué. Toujours est-il que la requête de Pierre Jugla père est dans ce premier temps rejetée, comme l'en informe le 6 novembre 1755 Mr Mayniel: "Mr d'Hérouville m'a répondu que les faits que vous avancez n'étaient point prouvés, qu'il ne donnerait aucun ordre contre (votre fils), qu'il savait que le motif de religion vous faisait agir, et qu'il convenait que vous fournissiez à son entretien, que c'était sans doute ce qui l'obligeait à vous prendre ce qu'il pouvait...". Cette réponse s'inspire à coup sûr du rapport de Guibert et Mr Mayniel avance une hypothèse vraisemblable: "Ce qui me fait présumer que Mr votre fils l'a fait prévenir là-dessus...".

Que devient donc Pierre Jugla fils durant ce difficile automne de 1755? File-t-il toujours le parfait amour avec son amante toulousaine, ce qui expliquerait ses folles dépenses? Où se cache-t-il? Nous n'en savons pas plus que ce que n'en sait la famille. L'oncle Fraissigne signale le 6 décembre 1755: "... Un homme m'assura l'avoir vu à Lodève peut-être s'approchera-t-il à notre foire. Si vous en avez (des nouvelles) instruisez-m'en afin que j'agisse tout de suite pour votre tranquillité et celle de toute la famille...". Il ne fait aucun doute que ce fils dissipé et ingrat est redouté par les siens.

Devant le scandale trop flagrant, et surtout actionnées par les interventions supérieures, les instances administratives locales sont contrain-

tes d'agir. Le 23 décembre 1755, Mr Neirac convoque à son domicile le père et le fils pour leur faire part des "intentions de Mr d'Hérouville, en date du 18 décembre. La rencontre a effectivement lieu dans l'après-midi du 31 janvier, chez le subdélégué, à Vabres. Voici l'essentiel de la décision du gouverneur : "Me Jugla fils doit se retirer à Villefranche-de-Rouergue pour y suivre le barreau, pour s'y entretenir au moyen de la pension annuelle de 250 livres que le sieur Jugla père lui payera. Lequel dit sieur Jugla payera encore aux créanciers de son dit fils, suivant l'état par lui donné, la somme de 1 500 livres. Et que l'intention de Mons. le comte d'Hérouville est que ledit Me Jugla se rende incessamment à Villefranche et qu'il n'en sorte que lorsque son père trouvera à propos de le rappeler auprès de lui ; qu'il doit travailler à mériter cette grâce, et à ne pas contraindre Mondit seigneur le Comte d'Hérouville à ne point faire un autre usage de son autorité".

Le père Jugla souscrit à cette onéreuse convention, qu'il a d'ailleurs lui-même suggérée, mais limite à 1 500 livres ses engagements de remboursements, se réservant aussi "... de précompter ladite somme sur les droits légitimes de son dit fils...", ceci dans le but évident de ne pas léser ses deux autres enfants. De son côté le fils s'engage à se rendre à Villefranche.

Respectueux de ses engagements, Pierre Jugla père désintéresse le sieur Cœurville dès le 31 janvier 1756. D'un autre côté il fait ponctuellement tenir à son fils ses quartiers de pension. Le règlement de la créance Blanq semble plus laborieux, et traîne jusqu'en avril. De même la lettre de change de Mr Mialhe-Labarthe donne lieu à litige et n'est pas réglée en août 1756.

Durant cette même année le fils Jugla réside donc à Villefranche, où son exil ne doit pas être bien rigoureux, mais toute la famille est à l'affût de ses faits et gestes. C'est comme toujours l'oncle Fraissignes, véritable agence de renseignements, qui informe son beau-frère ; ainsi il lui écrit le 26 novembre : "... je vis hier votre fils à St-Rome... Je crois qu'il reprendra le chemin de Villefranche. Vous verrez dans quelques jours s'il prend ce parti, sinon vous écrirez à Mr le Commandant, de qui il ne trouvera pas bon marchand". Fraissignes se trompe, car c'est à Vabres que se rend le fils Jugla, pour exposer à Mr Neirac ses difficultés financières, motivées par l'achat de livres. Il se fait sévèrement rabrouer par le subdélégué, qui lui condamne par deux fois sa porte. Fraissignes est instruit de ces démarches et en fait part à son beau-frère, lui conseillant de faire arrêter son fils s'il ne regagne pas Villefranche dans les trois jours. C'est cependant celui-ci qui, désappointé par l'insuccès de ses visites à Mr Neirac, intervient auprès de son père le 15 décembre, par une lettre que nous ne connaissons que par les commentaires qu'en fait l'oncle Pierre-Abraham de Paris. Il la juge "... indigne de vous par les termes indécentes dont il se sert...". En effet Pierre reprochait tout bonnement à ses parents d'être les responsables de son inconduite ! Mais il veut une nouvelle fois obtenir le consentement de son père à son mariage, ce qui laisse son oncle sceptique : "... la demoiselle qu'il épousera aura lieu de se repentir de cette union...", écrit-il le 15 mars 1757.

En attendant Pierre tire toujours le diable par la queue et fait feu de tout bois pour se procurer de l'argent. C'est ainsi qu'il fait une escapade dans la région de St-Félix pour se faire verser par des fermiers abusés le montant de fermages dûs à son père — ce qui ne manque pas de susciter des procès.

Comme on peut le constater le fils Jugla s'autorise des entorses à son assignation à résidence. On le rencontre à Figeac, mais il se peut que ce soit avec l'accord des autorités de surveillance. Sa présence est signalée à Rodez et même à Toulouse (lettre de Mr Delpech du 14 mars 1758). Il ne reste d'ailleurs pas inactif, et occupe sans doute une place de clerc chez un procureur ou un avocat, probablement à Figeac. Sa compétence en matière de droit doit être reconnue, puisqu'on lui confie un arbitrage dans une affaire mineure (24 mai 1758). Il participe à la vie sociale, culturelle et mondaine de la petite ville, comme la fête annuelle du collège. On apprendra plus tard qu'il y entretient une maîtresse, une demoiselle Durand à laquelle, suivant sa fâcheuse habitude, il fait un enfant, et auprès de laquelle il prend de ce fait des engagements financiers. De cela son père n'est pas informé, ou affecte de ne l'être pas. Selon toutes les apparences Pierre s'est rangé, et son père finit par accepter de mettre fin à l'assignation et à autoriser le retour au pays.

Voici donc Pierre Jugla l'avocat revenu à St-Félix au printemps de 1758, peut-être même un peu avant, à la fin de l'année précédente, après avoir languì plus de deux ans à Villefranche ou Figeac. Il ne faudra que quelques mois pour qu'il se suscite une nouvelle affaire auprès de laquelle ses frasques passées font presque figure d'enfantalités.

Le soir du vendredi 24 août 1759 Pierre Jugla l'avocat soupe chez son ami et confrère Pierre Reynes, fils de ce Pierre-David Reynes que nous ne connaissons que trop. Sans doute a-t-on vidé force flacons, car sur les dix heures du soir l'ami Jugla est passablement éméché, au point que l'on n'ose pas le laisser repartir seul chez lui. Joseph, frère de Pierre Reynes, accompagnera donc le convive titubant.

Le même soir, chez David Solier-Camarès, boucher de son état mais cabaretier occasionnel, François Desmons et ses deux compères Louis Galtier et Louis Clavel, accompagnés de Pierre Fraissignes, berger du sieur Jean Tournier, sont venus "boire feuillette". Sortant de chez leur hôte ils vont se désaltérer, mais cette fois à la fontaine, et avant d'aller se coucher s'attardent sous l'ormeau pour deviser un moment avant de se séparer.

Remontant du barry de St-Antoine survient alors le fils Jugla, soutenu par le jeune Reynes. Il est à deux pas de sa maison "face à la fontaine", mais pour son malheur et celui de Desmons il aperçoit en se retournant les trois jeunes gens bavardant dans l'obscurité. Attendri par les vapeurs de l'alcool il revient sur ses pas et se précipite sur Louis Clavel... pour l'embrasser avec effusion. En pleine confusion, il tient des propos incohérents, fait de douteuses plaisanteries, et finit par demander son nom à Clavel — lequel est à peu près de son âge et qu'il connaît

depuis l'enfance. Tous sont interloqués, mais la versatilité des ivrognes va subitement faire passer Jugla de l'attendrissement à la colère. Il vient en effet de reconnaître François Desmons, récemment accusé par son père de roder autour de la maison dans l'intention de le voler. Il l'interpelle et l'invective, le ton monte, on s'injurie, on s'agrippe. Réveillée par le bruit de la querelle, Catherine Albinet descend de sa chambre pour raisonner et ramener son fils ; elle se fait rabrouer. Soudainement Jugla recule de trois pas et se rue sur Desmons. Mais il tient alors un couteau dans sa main et plonge la lame dans le ventre de son adversaire. Dans la nuit s'élève un cri de douleur : François Desmons tient ses entrailles à pleines mains. On s'avise, peut-être un peu tard, de séparer les combattants, non sans mal car Jugla s'acharne sur sa victime. Sa mère et Joseph Reynes parviennent cependant à l'entraîner et le ramènent chez lui, titubant et maugréant.

Tout le quartier est en ébullition. On transporte précipitamment Desmons dans la maison voisine de Barthélémy Dressayre, avant de le ramener à son domicile. L'un va réveiller le chirurgien Solier-Duclaux, qui réintègre délicatement les intestins du blessé dans l'abdomen et pose "un bandage mouillé avec de l'eau-de-vie sur la plaie". Un autre va frapper à la porte voisine du juge Jean Guibert, qui, malade, fait répondre qu'il ne peut se déplacer -il décèdera en effet quelques jours après. Malgré tous les soins de Solier-Duclaux le malheureux Desmons va mourir une semaine plus tard, le 31 août, dans les atroces souffrances d'une péritonite.

Pierre Jugla s'est mis dans un mauvais cas, mais va cependant se tirer d'affaire avec une relative facilité. Poursuivi pour meurtre, il risque la corde. Secondé par les siens il usera de toutes les ressources et de tous les artifices de la procédure pour l'éviter.

La famille Desmons dépose très rapidement une plainte auprès du procureur juridictionnel, sans doute Pierre Carel. Celui-ci la reçoit, au grand désagrément de Mr Fabregat, procureur fondé du Commandeur, qui avec un parfait cynisme recommande au juge Jean Guibert, puis à son fils et successeur Pierre, de retarder par tous les moyens l'instruction à la seule fin de ménager les deniers du Commandeur ! Instruit par l'expérience, il est d'emblée convaincu que Jugla obtiendra sans trop de mal des lettres royales de rémission. Ses directives sont scrupuleusement suivies, et il faudra que le Procureur du Roy intervienne assez sèchement auprès de Guibert pour le contraindre à agir. Tant et si bien que le procès ne s'ouvre qu'au mois de mars 1760.

Jugla de son côté n'a pas été long à réaliser la gravité de son acte, et il sait qu'en pareille circonstance la première chose à faire est de fuir. Il part donc précipitamment à Paris, chez son oncle Pierre-Abraham, toujours secourable dans les mauvais moments. Il y restera sept mois, jusqu'à ce que grâce aux puissantes relations de son oncle et à la fortune de son père il obtienne les premières lettres de rémission.

François Desmons n'avait sans doute pas une très bonne réputation dans le village, et même dans les environs. Meneur d'une bande

de jeunes gens, il était de toutes les parties nocturnes dans le village, et il leur arrivait même d'aller faire tapage dans les communautés du voisinage, comme Lapeyre ou Hermélix. Mais il avait surtout contre lui le fait d'appartenir à une famille modeste, "... fils d'un cordonnier et homme sans aveu...", comme l'affirme avec une nuance de mépris le texte des lettres de grâce de Jugla. Celles-ci reprennent les arguments du meurtrier plaçant contre toute vraisemblance la légitime défense, allant même jusqu'à insinuer que le coup de couteau pourrait n'être pas la cause du décès : "... sa mort, arrivée huit jours après, plutôt par son peu de ménagement que par la nature du coup qu'il avait reçu". L'essentiel est dans la conclusion des lettres de rémission : "A ces causes, voulant préférer miséricorde à la rigueur des lois, nous avons audit Pierre Jugla quitté, remis et pardonné, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, quittons, remettons et pardonnons par ces présentes signées de notre main le fait ci-dessus exposé..." (Jugla) mettons et restituons en sa bonne renommée et en ses biens, non d'ailleurs confisqués..."

Toutefois ces lettres de grâce ne dispensaient pas l'inculpé de l'exécution d'éventuelles condamnations à réparations civiles et financières, et lui imposaient "... de garder prison pendant un an..." à Villefranche-de-Rouergue. Ces lettres sont datées du 28 mars 1760, et par une coïncidence qui peut n'être pas fortuite c'est précisément la date à laquelle s'ouvre le procès dont elles éteignent les effets sur le plan pénal.

Au terme de son séjour de sept mois à Paris, où il avait eu des ennuis de santé, il ne restait plus à Pierre Jugla qu'à acquitter les droits de la Chancellerie, 133 livres, et à partir sans retard à Villefranche, où il parvenait dans les premiers jours d'avril pour se "remettre" dans les prisons de la Sénéchaussée le 12 avril 1760.

L'affaire suivait cependant son cours sur le plan civil. Le père Jugla avait rapidement essayé de "... parvenir à un accommodement..." (sous-entendu : financier) avec la famille de la victime, qui avait refusé car escomptant obtenir une solution plus avantageuse par un procès. Il s'était alors efforcé de mobiliser toutes les relations de la famille, par exemple "Mme de Tauriac, lieutenant-colonelle", c'est-à-dire épouse du lieutenant-colonel du gouverneur, à laquelle on trace un portait peu flatteur de François Desmons ou de son frère, rôdant autour de Villefranche avec un pistolet dans l'intention évidente de venger son frère.

Ecroué le 12 avril 1760, et en principe pour un an, Pierre Jugla obtient, toujours par l'entremise de son oncle, de nouvelles lettres de grâce pour abréger sa peine, et malgré l'opposition de la famille Desmons il est élargi le 23 décembre. Huit mois d'incarcération pour meurtre : "Nous devons regarder cela comme un miracle...", écrit avec réalisme l'oncle Pierre-Abraham, artisan de ce résultat. Il est vrai qu'après tout le victime n'était que "... le fils d'un cordonnier... garçon très mal famé, sans aveu... (ni lui ni son frère) n'ayant aucun métier, et n'ayant pas vingt-cinq livres de légitime...". Pour un bourgeois fortuné comme Jugla le meurtre d'un pareil sujet se soldait finalement par un débours

que l'on peut évaluer à environ 3 000 livres, en droits de chancellerie et dommages aux ayant-droits de la victime.

Blanchi par ses lettres de grâce, libéré par l'escarcelle de son père des indemnités dues à la famille de la victime, Pierre Jugla peut revenir la tête haute à St-Félix, où il entend bien se faire une place d'avocat. Tel que nous le connaissons, nous devons nous attendre à ce que son retour cause quelques remous dans la quiétude et les routines de notre calme village. C'est Pierre Guibert, le jeune juge de St-Félix, qui sera la première victime de ses agissements.

Pierre Guibert avait repris la coutume de son père de tenir ses audiences dans son propre domicile, ce qui n'était pas tout-à-fait conforme aux règlements, peu explicites en la matière. Dès son retour à St-Félix, Pierre Jugla se ligue avec son ami Pierre Reynes, lui aussi avocat, pour demander que la justice soit rendue dans un lieu neutre, non suspect, et que le juge soit plus exact et plus précis dans les dates et horaires des assignations. Ils n'ont aucun mal à associer à leur démarche le doyen des avocats du lieu, un Jugla parent de Pierre, et à s'assurer la complicité du procureur juridictionnel, Pierre Carel, toujours disponible lorsqu'il s'agit de jouer un mauvais tour à son rival Guibert. Leur démarche est moralement et juridiquement fondée. Ils réclament que les audiences aient lieu dans la salle de la Maison de Ville. Guibert ne l'entend pas ainsi et rétorque que ce local sert d'école publique, argument peu convaincant puisque "... le maître d'école donne vacance à ses écoliers un jour de chaque semaine, et a choisi celui du mercredi...", qui est précisément celui des audiences. Le Procureur du Roy, Mr Couderc, donnera une réponse favorable à la requête des avocats, ce qui n'améliorera pas l'état des relations entre les deux clans Guibert et Jugla.

Pierre Jugla l'avocat fait preuve dans le même temps d'une activité débordante. Avec une surprenante ingratitude il va jusqu'à tenter un procès à son père pour le contraindre à cautionner l'imprudent billet qu'il a jadis consenti au sieur Mialhe. Il est justement débouté.

Dépensier incorrigible, il ne se lasse pas de contracter des dettes, et ses créanciers s'obstinent à se retourner contre son père. C'est le cas de Mr Raynaldis, de Millau (lettre du 12 août 1761).

Un homme aussi actif et certainement très intelligent ne tarde pas à s'attirer dans le village une certaine considération, en dépit d'une douteuse réputation, et ceci d'autant plus qu'il développe des idées nouvelles qui ne peuvent que plaire à ses concitoyens. Il reprend ainsi le problème de la réunion de l'aumône, épine douloureuse pour la population, et s'efforce de démontrer que la décision de l'Intendant est entachée d'illégalité. Mieux encore : il conteste la légitimité des droits seigneuriaux, censives et corvées. Sensibles à ses raisons et convaincus par ses arguments, impressionnés par son dynamisme, les habitants en arrivent à le désigner comme syndic de la Communauté le 25 octobre 1761.

Cependant les relations du jeune Pierre Jugla avec ses parents ne se sont guère améliorées après son retour de Villefranche. Son père écrit

à un de ses correspondants le 6 janvier 1762 : "... Mon fils ne va pas d'intelligence avec moi. Il ne veut point se mêler des affaires de la maison. Il menace de tuer tout si je ne lui donne pas mon bien, et je ne suis pas de cet avis...". Le père se voit conduit à solliciter une nouvelle fois l'intervention des autorités pour recouvrer sa tranquillité, et obtient le 6 mai 1762 du duc de Richelieu, gouverneur de Haute et Basse Guyenne, un ordre d'incarcération immédiate "... dans les prisons les plus voisines, où il sera retenu à ses frais pendant deux mois, après lequel temps il sera remis en liberté, lui enjoignant de se mieux comporter à l'avenir sous plus grande punition en cas de récidive". Ce n'est cependant que le 31 juillet suivant que Pierre Jugla fils se retrouve une nouvelle fois en prison, à St-Affrique.

Son père met à profit ce bref répit pour faire présenter un nouveau placet, mais cette fois en haut lieu, à Mr le comte de Saint-Florentin, Secrétaire d'Etat, afin d'en obtenir une nouvelle lettre de cachet. Il fait donc intervenir son frère Pierre-Abraham auprès du ministre, à Versailles. Pierre-Abraham est très ludice sur la nature du comportement de son neveu, dont il craint "... qu'il ne fasse une fin sinistre..." (lettre du 23 octobre 1762). Aussi donne-t-il à son frère des conseils pratiques après avoir consulté Mr Legal, Secrétaire du Roy, qui "...a trouvé bien votre placet ; mais il faut qu'il soit signé de vous, de votre épouse et d'un nombre de parents les plus proches...". Il l'engage aussi à passer par la voie de l'Intendant. Notons au passage que la délivrance d'une lettre de cachet, symbole de l'absolutisme, s'entourait de certaines précautions et d'une certaine prudence, pour éviter les abus.

En cet été 1762 Pierre Jugla père touche le fond du malheur. Outre la vie infernale que lui fait son fils aîné, il a encore à sa charge deux autres enfants plus jeunes, Marianne et Daniel, il rencontre de sérieuses difficultés financières, et comble d'infortune sa propre épouse, la fidèle et énergique Catherine, l'abandonne : "... Il y a apparence que ma femme, qui m'a quitté depuis plus de trois mois, se joindra à mon fils pour me persécuter...", écrit-il avec tristesse à son frère de Paris le 3 novembre 1762. Il n'a pas tort, car Catherine Albinet a toujours eu pour son fils aîné une grande faiblesse, et il est son préféré. Le père Jugla pour échapper à son malheur, en arrive à accepter de faire donation de Massergues à son fils, "...avec les cabaux, les semences, ce qui vaut mieux de six cents livres de rente ; (et qu'il) n'a pas voulu accepter. Il a repris son premier train de vie vis-à-vis de moi. J'en suis accablé de la plus vive douleur...". On le comprend aisément, comme on comprend qu'il ne voie plus d'issue que dans une lettre de cachet.

On mesure par l'exposé de cette situation la duplicité du fils Jugla. Soutenu par une partie de la famille, dont sa mère, sentant son père fléchir, loin de se précipiter sur les propositions qui lui sont faites, il fait la fine bouche, fait monter les enchères pour s'assurer la plus complète des victoires. Et il ne tarde pas à y parvenir.

Coup de théâtre le 13 janvier 1763 : ce jour-là dans son domicile de St-Félix, Pierre Jugla père fait à son fils aîné, "... duement émancipé

...(de) l'entier domaine qu'il a au village de Massergues...'', à quoi s'ajoutent une vigne au tènement de l'Embourlat et une chenevière à la Flaûte — chenevière que le donataire ne tardera pas à vendre.

Les conditions très particulières dans lesquelles s'opère la passation de l'acte font aisément deviner le scénario qui a été monté. Le malheureux père est alors abandonné de tous : Daniel est à Toulouse, Marianne a épousé à St-Rome Pierre Montès et soutient volontiers son frère aîné, sa femme Catherine l'a quitté. Même son frère Pierre-Abraham, qu'il a consulté, penche pour une solution amiable et l'engage à consentir à la donation. Le fruit est mûr, et son fils le sent bien : coordonnant les pressions de toute la famille il organise un véritable commando à partir de St-Rome, notaire en tête et témoins complaisants à ses côtés, pour enlever la décision. C'est chose faite le 13 janvier.

Cependant l'infortuné père a rapidement conscience qu'il s'est laissé abuser, et n'a point acheté sa tranquillité au prix de sa générosité, ou plutôt de sa faiblesse. Son épouse Catherine a certes regagné le domicile conjugal, mais la mésentente persiste au point de faire écrire à sa fille le 9 septembre 1763 : ''Ma très chère mère, j'ai appris avec grande douleur par des gens de St-Félix que mon père en usait toujours mal sur votre compte, et qu'il y avait eu même une grande dispute entre vous autres dimanche dernier, et qu'il vous avait maltraitée, de quoi j'ai eu le cœur tout navré... je vois qu'il est impossible que vous puissiez vivre avec mon père. Si vous voulez venir ici (à Rome) vous serez toujours la bienvenue...''.

Quant au fils Pierre, il est vrai qu'il est maintenant émancipé, et que son père n'est plus juridiquement responsable de ses actes ; et qu'il est généreusement doté, ce qui devrait lui interdire toute nouvelle revendication. En fait il n'a pas changé, n'hésitant pas à tracasser et maltraiter son père. Celui-ci, un mois à peine après la donation, le 18 février 1763, fait de nouveau appel à l'autorité de subdélégué pour le faire interner.

Prenant tardivement conscience des conséquences de la donation pour l'avenir du patrimoine il tente d'en prévenir les effets au moyen d'un testament olographe, non daté mais rédigé dans la fin de 1763, dont le brouillon nous a été conservé : ''Je déclare que je révoque et annule la donation, à cause de mort, que Mr Pierre Jugla... mon fils aîné, m'induisit et pour ainsi dire me força à lui faire en l'émancipant devant Me Thomas...'' ; cependant il maintient la donation ''... à la charge qu'après décès (du donataire) ladite métairie appartiendra à mon héritier universel bas-nommé...'', qui est le fils cadet Daniel Jugla. Toutefois le texte cité semble n'avoir été qu'un projet qui ne sera pas exécuté.

Ainsi en 1763 l'émancipation et la dotation de Pierre Jugla l'avocat marquent le terme d'une jeunesse mouvementée et dissipée, et l'on doit s'interroger sur la véritable personnalité du sujet, plus complexe qu'il n'y paraît. Comment expliquer que ce rejeton d'une austère famille huguenote en arrive à pareil comportement ? Il n'est pas douteux qu'il est dépensier et prodigue, buveur, joueur, jouisseur, coureur de jupons. Il convient cependant de noter que ces traits de caractère nous sont rap-

portés par des placets qui veulent le charger, ou par des correspondances de personnes hostiles. Mais ses propres lettres ne démentent pas l'image qu'on donne de lui, et certaines sont d'une impertinence et d'un cynisme insupportables.

Il n'est pas moins vrai qu'il est brillant et intelligent, et malgré ses dissipations il obtient facilement ses grades quand il veut bien se donner la peine d'étudier. S'il est vulnérable à toutes les tentations, il est ouvert aux idées nouvelles et à ce que l'on appelle ''les lumières'' de son siècle. Lorsqu'il revient à St-Félix après son purgatoire de Villefranche, il met le village en ébullition, sinon encore en révolution, en insufflant à ses compatriotes un esprit de contestation de droits féodaux archaïques mais considérés alors comme immuables ; il les incite à s'élever contre des décisions administratives discutables, comme celle concernant la réunion de l'aumône. Il est autrement représentatif de son époque, ou du moins des milieux éclairés du temps, que son compatriote et contemporain Pierre Guibert, formaliste et timoré.

Il serait outrancier d'en faire un sentimental, mais il doit savoir être séduisant et charmeur. Sa mère l'adore et le préfère à ses autres enfants, sa sœur le protège, les femmes l'apprécient, et si on nous le présente comme un fieffé trousseur de servantes il sait aussi séduire une Toinon Massol, dont la culture et l'écriture sont d'un haut niveau.

Somme toute, en suivant pas à pas comme nous l'avons fait les aventures et avatars de Pierre Jugla fils, on finit pas être fasciné par sa personnalité, et on en arriverait à l'aimer si ce n'était sa duplicité.

Malheureusement sa vie d'homme mûr, à partir de 1763, ne va pas démentir son comportement de jeunesse. Nous retrouverons sa versatilité et sa violence dans la seconde partie de sa vie, mais aussi son courage devant la montée de déliquance qui frappera la village dans les années 70. Un être contrasté, étrange et dérangeant, mais un personnage hors du commun.

Jean LAROZE